

Position du PLR concernant la politique financière

« Assainir les finances et réduire les impôts »

Le PLR.Les Libéraux-Radicaux s'engage pour que chacun jouisse d'un maximum de liberté, de responsabilité personnelle et d'égalité des chances. Il est favorable à un appareil étatique svelte, qui se concentre sur ses tâches principales et les exécute de manière efficace. Citoyennes et citoyens ne doivent pas être chargés d'impôts exagérés.

1. Diminuer les dépenses pour augmenter la liberté d'action !

Le canton doit pouvoir jouir d'une plus grande marge de manœuvre en matière de politique financière, de manière qu'il soit en mesure à la fois d'exécuter les tâches importantes et de réduire enfin les impôts à un niveau supportable. Cette marge de manœuvre, il peut l'acquérir d'une part grâce à l'effet de croissance produit par la réduction des impôts, d'autre part par des mesures d'économie et par une amélioration de son efficacité, ainsi que, dans les cas où cela en vaut la peine au regard de la qualité et du coût, par l'externalisation de tâches.

2. Moins de personnel administratif, mais salaires concurrentiels !

L'effectif du personnel de l'administration cantonale doit diminuer progressivement en tenant compte des départs naturels tout en améliorant l'efficacité des tâches et un plafonnement de la masse salariale. C'est ainsi que se crée la marge de manœuvre permettant une rémunération concurrentielle.

3. Fiscalité de notre population ramenée à un niveau supportable !

Les impôts prélevés par le canton de Berne pour les personnes physiques sont supérieurs d'au moins 20% à la moyenne suisse. Un allègement rapide est nécessaire. Il faut que, à moyen terme, la charge fiscale se rapproche de la moyenne suisse. On y parviendra en motivant l'actuel excédent de 24 000 pendulaires à s'établir dans le canton de Berne.

4. Fiscalité des entreprises concurrentielle au niveau inter-cantonal !

Mais dans le domaine de la fiscalité des personnes morales également, la comparaison au niveau suisse place le canton de Berne à l'un des derniers rangs. Il faut réduire l'impôt sur le bénéfice qui charge les personnes physiques de telle manière que le canton soit à nouveau placé dans le premier tiers du classement en comparaison inter-cantonale. En outre, il y a lieu d'introduire un tarif proportionnel.

5. Des émoluments qui restent appropriés !

Les impôts doivent être réduits sans pour autant qu'il y ait compensation par une augmentation d'émoluments de toute sorte. Ceux-ci doivent être fixés à un taux modéré et il faut régulièrement réexaminer (comparaison avec d'autres collectivités publiques ou avec l'économie privée) les coûts qui les justifient.

Adopté par l'Assemblée des délégués du 26 avril 2017